

PLAFONDS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2022
(Avis d'imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020)

CATEGORIE DE MENAGES	NBRE DE PERSONNES AU FOYER ET APPRECIATION DE CELUI-CI SELON LES TEXTES LEGISLATIFS		Revenu Fiscal de Reference 2020 (N-2) en Euros			
	NBRE DE PERSONNES AU FOYER	APPRECIATION	PLAI	PLUS	PLS	PLI
1	1	Une personne seule	11 626 €	21 139 €	27 482 €	28 347 €
2	2	2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	16 939 €	28 231 €	36 699 €	37 854 €
3	1 + 1	Une personne seule + une personne à charge	20 370 €	33 949 €	44 134 €	45 522 €
	2	Jeune ménage ayant moins de 55 ans à 2				
	3	3 personnes				
4	1 + 2	1 personne seule + 2 personnes à charge	22 665 €	40 985 €	53 281 €	54 957 €
	4	4 personnes				
5	1 + 3	1 personne seule + 3 personnes à charge	26 519 €	48 214 €	62 680 €	64 650 €
	5	5 personnes				
6	1 + 4	1 personne seule + 4 personnes à charge	29 886 €	54 338 €	70 639 €	72 860 €
	6	6 personnes				
Par personne supplémentaire			3 333 €	6 061 €	7 879 €	8 126 €

Attention : Une personne titulaire d'une "carte mobilité " portant la mention "invalidité" permet le surclassement d'une catégorie ménage. La présentation d'un certificat de grossesse permet le surclassement d'une catégorie ménage.